



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°23 du 23 Août 2000 - 2 pages

Cultures Légumières

ARTICHAUT

PUCERONS

COTES D'ARMOR–FINISTERE ILLE ET VILAINE

Dans l'ensemble des parcelles, les populations de pucerons se maintiennent à des niveaux faibles.
En Côtes d'Armor, dans quelques parcelles, les populations de pucerons verts sont en progression mais elles sont encore loin du seuil de traitement.
La présence des prédateurs, en particulier les chrysopes et les punaises est très remarquée.
Il est inutile d'intervenir contre les pucerons pour le moment.

CHOU

PUCERONS - PIERIDES TEIGNES

COTES D'ARMOR

Quelques pucerons cendrés, quelques piérides et quelques teignes ont été observés.
Il est encore trop tôt pour intervenir.

FINISTERE

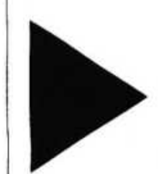
Dans les zones du Conquet et de Ploudalmézeau, des pucerons, des piérides et des teignes ont été rarement observés.
Il n'est pas nécessaire d'intervenir pour le moment.
Dans la région de Saint Pol de Léon, des teignes ainsi que des petites colonies de pucerons cendrés ont été observées dans quelques parcelles.
Surveillez vos parcelles. Dans certains cas, un traitement contre les teignes peut se justifier. Intervenez avec FASTAC à 0,2 l/ha, MASTOR à 0,6 l/ha, DECIS à 0,3 l/ha ou KARATE VERT à 0,15/ha. Ces insecticides permettront également de contrôler les populations de pucerons présentes.

ILLE ET VILAINE

Les pucerons cendrés sont rares.
Dans de nombreuses parcelles, les teignes sont toujours présentes.
Surveillez vos parcelles. En cas de forte présence de teigne, appliquez les préconisations énoncées pour le Finistère.



Prochain numéro le 30 Août 2000



Chou :
Surveillez les teignes

P32

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

Tarif Courrier 555 Frs - Fax 655 Frs

CULTURES BIOLOGIQUES

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires a été modifié par le règlement (CE) n° 1073/2000 de la commission du 19 mai 2000 (JO L 119 du 20.5.2000 p. 27).
Les modifications concernent essentiellement l'entretien des sols. On notera, pour les apports organiques une restriction concernant leur origine. Les effluents d'élevage ainsi que les autres matières organiques (compostées ou non) devront provenir, à partir du 24/08/2000, d'exploitations conformes au mode de production biologique.
Pour les produits phytosanitaires, les cadres réglementaires d'utilisation de l'azadirachtine (extraite d'*Azadirachta indica*)* et de la bouillie sulfo-calcique sont étendues. Ces modifications ouvrent de nouvelles possibilités d'autorisation de vente (notamment pour les cultures légumières), dont nous vous tiendrons informés, le cas échéant.

* DES INFORMATIONS SUR L'AZADIRACHTINE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA DRAF DANS LA RUBRIQUE "SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - AGRICULTURE BIOLOGIQUE – BIOPESTICIDES ".

ARTICHAUT

MILDIOU

COTES D'ARMOR-FINISTERE

Dans certaines parcelles de drageons, les symptômes de mildiou ont progressé (tâches visibles sur la face supérieure des feuilles) mais restent souvent limités aux feuilles basses. Quelques rares symptômes sont observés sur capitules.
Surveillez vos parcelles. Dans les parcelles où des attaques sont observées et avant l'apparition des capitules, réalisez un traitement à base de cuivre (nombreuses spécialités commerciales).

PUCERONS

COTES D'ARMOR-FINISTERE

Les populations de pucerons verts restent très faibles. Les pucerons noirs sont en nette régression.
La faune auxiliaire est encore présente (punaises prédatrices, chrysopes et coccinelles). On constate également une bonne présence des parasites (champignons entomophtorales et micro-hyménoptères).
Compte tenu des faibles populations de pucerons, il est inutile d'intervenir.

ILLE ET VILAINE

Les populations de pucerons verts et noirs restent à des niveaux faibles.
Compte tenu des faibles populations de pucerons, il est inutile d'intervenir.

CHOU

PUCERONS-PIERIDES-NOCTUELLES-TEIGNES

COTES D'ARMOR

Dans quelques parcelles on observe des dégâts de teignes sur de nombreuses feuilles. Les populations semblent toutefois en diminution.
Les parcelles observées restent indemnes de pucerons cendrés.

FINISTERE

Quelques chenilles de teignes sont observées sur feuillage mais également des adultes en vol.
Les populations de pucerons cendrés sont très faibles.

ILLE ET VILAINE

Il n'y a rien à signaler de particulier, les parcelles observées sont quasiment indemnes de ravageurs.